

REGLEMENT DU JEU

Article 1 – Organisation

La Société **PROCTER ET GAMBLE FRANCE SAS**, au capital de 152 400 euros, dont le siège social est situé au 163, quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 391 543 576, organise un jeu avec obligation d'achat pour sa marque GILLETTE (ci-après désigné le « Jeu ») sur le site internet www.lesstadesgillette.fr, rubrique « jeu avec obligation d'achat » (ci-après désigné le « Site du Jeu »).

Le Jeu est annoncé sur :

- le site Internet www.lesstadesgillette.fr
- une communication en magasin (PLV, affiches)
- la page Facebook de Gillette France
- les pages Facebook des magasins participant à l'opération et acceptant de publier sur leur page

Elle se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.

La participation à ce jeu est liée à une obligation d'achat d'un produit de la marque Gillette. La liste des références éligibles est décrite à l'article 4 du présent règlement.

Le jeu se déroule entre le 25/04/2018 (00h01) et le 15/07/2018 (23h59).

Article 2 - Qui Peut Participer ?

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de début du jeu, soit le 25/04/2018), ayant accès à Internet, résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, et en tout état de cause :

- les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice ;
- les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre de ce jeu ;
- les membres de leurs familles respectives.

Article 3 - Principe du jeu

Les participants remplissant les conditions de participation ci-dessus doivent se connecter sur le site internet www.lesstadesgillette.fr

Pour jouer, les participants doivent cliquer sur le bouton « Je participe » et suivre les instructions en ligne.

Le jeu fonctionne sur le principe d'instant gagnants.

Le participant sait immédiatement s'il a gagné en application de la procédure d'instant gagnants décrite ci-dessous. Si le moment où le joueur participe correspond à l'instant gagnant, le participant, gagne une des dotations décrites à l'article 5.

Les lots mis en jeu font l'objet d'instant gagnants, déposés chez Huissier de Justice, sous la forme « mois/jour/heure/minute ». Ils ont été préalablement tirés au sort, de façon aléatoire par une application dédiée et sont répartis sur toute la durée de l'opération.

L'instant gagnant est dit « ouvert » lorsque la dotation reste en jeu jusqu'à ce qu'une personne participe et remporte la dotation. Ainsi, si la participation du joueur intervient après l'ouverture d'un instant gagnant ouvert et qu'il n'y a pas eu d'autres joueurs entre le moment où l'instant gagnant est ouvert et le moment de sa participation, ce joueur a gagné la dotation mise en jeu. Les instants gagnants sont définis de manière aléatoire et déposés chez l'huissier où est déposé le présent règlement.

Huit tirages au sort, qui auront lieu au plus tard le 04/08/2018, seront réalisés en fin d'opération parmi toutes les participations valides afin de déterminer les gagnants des voyages mis en jeu.

V5 - Règlement Jeu avec obligation d'achat IG+TAS + TAS

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer sur l'ensemble de la durée du jeu concernant les instants gagnants (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse email).

Article 4 – Participation

Pour participer au Jeu, il suffit de :

1 - acheter au minimum 1 produit de la marque Gillette. Conservez vos preuves d'achat (ticket de caisse). Elles vous seront demandées en cas de gain.

Liste des références éligibles :

Product name	EAN
Rasoir Fusion Proshield 2 recharges	7702018461455
Rasoir Fusion Proshield Chill 2 recharges	7702018389049
Rasoir Fusion Proglide Flexball 2 recharges	7702018447985
Rasoir Fusion Proglide Flexball Power 1 recharge	7702018355396
Rasoir Fusion Power 1 recharge	7702018852444
Rasoir Fusion 2 recharges	7702018458110
Rasoir Mach3 Turbo 2 recharges	7702018463145
Rasoir Mach3 Sensitive 2 recharges	7702018452361
Rasoir Mach3 Start 2 recharges	7702018436033
Tondeuse Rasoir Fusion Proglide Styler 1 recharge	7702018273423
Rasoir Sensor Excel3 Système	7702018842384
Rasoir Mach3+ 2 recharges	3014260239626
Rasoir Fusion + 6 recharges (rasoir offert) Samourai pack	7702018469345
Rasoir Mach3 Turbo + 6 recharges (rasoir offert) Samourai pack	7702018440092
Rasoir Fusion ProGlide + 6 recharges (rasoir offert) Samourai pack	7702018473014
Rasoir Mach3 Start + 2 recharges Samourai pack	7702018464029
Fusion Proshield x4	7702018448586
Fusion Proshield Chill x4	7702018448555
Fusion Proshield x6	7702018448494
Fusion Proshield Chill x6	7702018448524
Fusion Proglide Power x4	7702018448302
Fusion Proglide Power x8	7702018448333
Fusion Proglide x4	7702018448241
Fusion Proglide x8	7702018448272
Fusion Power x5	7702018458936
Fusion Power x8	7702018459384
Fusion Power x12	7702018459445
Fusion x5	7702018458967
Fusion x4	7702018469246
Fusion x8	7702018459353
Fusion x12	7702018459414
Mach 3 Sensitive x5	7702018452767
Mach 3 Sensitive x8	7702018452798

V5 - Règlement Jeu avec obligation d'achat IG+TAS + TAS

Mach 3 Turbo x5	7702018452828
Mach 3 Turbo x8	7702018452859
Mach 3 Turbo x12	7702018452880
Mach 3 Start x5	7702018435609
Mach 3 Start x8	7702018435630
Mach 3 Start x12	7702018435661
Mach3+ 2x8 - CARREFOUR ONLY	7702018473199
Sensor 3 Système x8	7702018417841
Sensor Excel x10	7702018417759
Contour Plus x10	3014260207618
GII plus x10	3014260208950
Platinum x5	3014260596989
Mach 3+ x5	7702018452644
Mach 3+ x8	7702018452675
Mach 3+ x12	7702018452705
Rasoirs jetables Blue2 Plus Fixe x10	3014260219451
Rasoirs jetables Blue2 Plus Fixe x15+5 gratuits	3014260234133
Rasoirs jetables Blue2 Plus Slalom x10	3014260221614
Rasoirs jetables Blue2 Maximum x4	7702018956661
Rasoirs jetables Blue2 Maximum x8	7702018438235
Rasoirs jetables Blue3 x4	7702018945658
Rasoirs jetables Blue3 x8	7702018437115
Rasoirs jetables Blue3 x12	7702018437153
Rasoirs jetables Blue3 Sensitive x4	7702018011551
Rasoirs jetables Blue3 Sensitive x8	7702018437139
Rasoirs jetables Blue3 Sensitive x12	7702018437177
Rasoirs jetables Sensor3 x3	7702018436897
Rasoirs jetables Sensor3 x6	7702018436989
Rasoirs jetables Sensor3 8+4 GRT	7702018968251
Rasoirs jetables Sensor3 Sensitive x3	7702018436927
Rasoirs jetables Sensor3 Sensitive x6	7702018437016
Rasoirs jetables Sensor3 Cool x3	7702018457120
Rasoirs jetables Sensor3 Cool x6	7702018457267
GAR 200ML Fusion Peau Ultra Sensible	7702018464630
GAR 200ML Fusion ProGlide Gel Hydratant	7702018368693
GAR 200ML Fusion ProGlide Gel Rafrâichissant	4084500338135
GAR 200ML Mach3 Peau Sensible	7702018341665
GAR 200ML Mach3 Extra Confort	7702018404490
GAR 200ML Mach3 Doux	7702018308682
GAR 200ML Series Peau Sensible	7702018404735
GAR 200ML Series Haute Protection	7702018404643
GAR 200ML Series Hydratant (ex. Soins Revitalisants)	7702018404698
GAR 200ML Series Peau Fragile	7702018404858
GAR 75ML Series Peau Sensible	7702018404810

V5 - Règlement Jeu avec obligation d'achat IG+TAS + TAS

GAR 200ML Existing Peaux Sensibles	7702018980918
GAR 200ML Series Sensitive Cool	7702018457748
GAR 75ML Fusion Peau Ultra Sensible	7702018464791
MAR 250ML Proglide Active Sport 2en1	7702018360338
MAR 250ML Mach3 Peau Sensible	7702018429967
MAR Series Peau Sensible 250 ml + 50 ml gratuit	7702018419616
MAR 250ML Series Peaux Sensibles	7702018404551
MAR 250ML Series Haute Protection	7702018404476
MAR 250ML Series Soin Revitalisant	7702018404452
MAR 200ML Existing Peaux Sensibles	7702018980932
MAR 200ML Existing Peaux Normales	7702018980925
MAR 250ML Series Sensitive Cool	7702018457885
MAR 100ML Series Peaux Sensibles	7702018461738

2 - se rendre sur le site Internet www.lesstadesgillette.fr entre le 25/04/2018 (00h01) et le 15/07/2018 (23h59) et de cliquer sur « Je participe ».

3 - De :

- remplir le formulaire de participation dans son intégralité,
- cocher la case d'acceptation du règlement
- jouer à l'animation
- uploader sa preuve d'achat
- cliquer sur « Je valide » pour valider sa participation et son inscription au tirage au sort final.

Il ne sera désigné qu'un seul gagnant par foyer aux instants gagnants (même nom, même adresse et/ou même adresse email).

Huit tirages au sort, qui auront lieu au plus tard le 04/08/2018, seront réalisés en fin d'opération parmi toutes les participations valides ayant gagné à l'instant gagnant et ayant téléchargé leur preuve d'achat, afin de déterminer les gagnants des voyages mis en jeu.

Les informations personnelles demandées lors de l'inscription (adresse postale, n° de téléphone et adresse e-mail) sont indispensables pour assurer la bonne exécution de gestion et d'expédition des colis étant destinés aux gagnants. Les participants qui n'auraient pas transmis leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, téléphone et e-mail) seront exclus du tirage au sort.

Article 5 - Les Lots

Le jeu est doté des lots suivants :

Aux Instants gagnants :

- **700 maillots**
- **800 sacs de sport**
- **1000 ballons**
- **350 serviettes**

En sus seront réalisés huit tirages au sort finaux. Seront mis en jeu dans le cadre des tirages au sort 10 voyages, dont :

- **3 voyages pour 2 personnes à Barcelone**

Le séjour comprend :

V5 - Règlement Jeu avec obligation d'achat IG+TAS + TAS

- Vol aller-retour pour 2 personnes en classe économique (escale comprise) au départ de l'aéroport le plus proche du domicile du gagnant, selon les vols disponibles
- Transport privé aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel
- 2 nuits dans un hôtel 5 étoiles avec petit-déjeuner
- 1 visite guidée du stade Camp Nou à Barcelone pour 2 personnes
- Transport privé aller-retour entre l'hôtel et le stade Camp Nou, Barcelone
- 1 virement bancaire d'un montant de 100€ à dépenser librement
- Assurance voyage

Le séjour ne comprend pas :

- Les transferts entre le domicile et Paris (aller et retour)
- Les repas en dehors des petit-déjeuners
- Les dépenses personnelles et les pourboires
- Les activités autres que celles citées ci-dessus

- **3 voyages pour 2 personnes à Manchester**

Le séjour comprend :

- Vol aller-retour pour 2 personnes en classe économique (escale comprise) au départ de l'aéroport le plus proche du domicile du gagnant, selon les vols disponibles
- Transport privé aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel
- 2 nuits dans un hôtel 5 étoiles avec petit-déjeuner
- 1 visite guidée du stade Old Trafford à Manchester pour 2 personnes
- Transport privé aller-retour entre l'hôtel et le stade Old Trafford, Manchester
- 1 virement bancaire d'un montant de 100€ à dépenser librement
- Assurance voyage

Le séjour ne comprend pas :

- Les transferts entre le domicile et Paris (aller et retour)
- Les repas en dehors des petit-déjeuners
- Les dépenses personnelles et les pourboires
- Les activités autres que celles citées ci-dessus

- **2 voyages pour 2 personnes à Munich**

Le séjour comprend :

- Vol aller-retour pour 2 personnes en classe économique (escale comprise) au départ de l'aéroport le plus proche du domicile du gagnant, selon les vols disponibles
- Transport privé aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel
- 2 nuits dans un hôtel 5 étoiles avec petit-déjeuner
- 1 visite guidée du stade Allianz Arena à Munich pour 2 personnes
- Transport privé aller-retour entre l'hôtel et le stade Allianz Arena, Munich
- 1 virement bancaire d'un montant de 100€ à dépenser librement
- Assurance voyage

Le séjour ne comprend pas :

- Les transferts entre le domicile et Paris (aller et retour)
- Les repas en dehors des petit-déjeuners
- Les dépenses personnelles et les pourboires
- Les activités autres que celles citées ci-dessus

- **2 voyages pour 2 personnes à Milan**

Le séjour comprend :

- Vol aller-retour pour 2 personnes en classe économique (escale comprise) au départ de l'aéroport le plus proche du domicile du gagnant, selon les vols disponibles
- Transport privé aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel
- 2 nuits dans un hôtel 5 étoiles avec petit-déjeuner
- 1 visite guidée du stade San Siro à Milan pour 2 personnes
- Transport privé aller-retour entre l'hôtel et le stade San Siro, Milan

V5 - Règlement Jeu avec obligation d'achat IG+TAS + TAS

- 1 virement bancaire d'un montant de 100€ à dépenser librement
- Assurance voyage

Le séjour ne comprend pas :

- Les transferts entre le domicile et Paris (aller et retour)
- Les repas en dehors des petit-déjeuners
- Les dépenses personnelles et les pourboires
- Les activités autres que celles citées ci-dessus

Séjours valables du 4 août 2018 au 3 août 2019 – hors Fête de Noël, Nouvel An, Saint Valentin, Fête de Pâques, Carnaval, et vacances scolaires.

Le gagnant du séjour s'engage à détenir un passeport en cours de validité et, si nécessaire, un visa aux dates fixées du séjour. Le gagnant et son accompagnateur devront être âgés de plus de 18 ans. Selon les vols disponibles vers la destination gagnée, l'aéroport de départ et de retour du vol ne sera pas forcément celui le plus proche du domicile du gagnant en termes de distance.

Huit tirages au sort, qui auront lieu au plus tard le 04/08/2018, seront réalisés en fin d'opération parmi toutes les participations valides ayant gagné à l'instant gagnant et ayant téléchargé leur preuve d'achat, afin de déterminer les gagnants des voyages mis en jeu.

Un nombre prédéfini de voyages par enseignes est à gagner. Il est prévu d'organiser un tirage au sort par enseigne, parmi les enseignes suivantes :

Nombre de voyages à gagner par enseigne

GEANT/CASINO	1
AUTRES	2
AUCHAN	1
FRANPRIX/MONOPRIX	1
LECLERC	2
CORA	1
INTERMARCHE	2
	10

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur lot contre valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les lots comportent l'ensemble de ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de stock ou de prestation.

Article 6 - Désignation du Gagnant

Les 2850 gagnants des instants gagnants recevront leurs lots par voie postale dans un délai de 6 à 8 semaines après la fin du jeu. Les gagnants des voyages seront informés par email dans un délai de 6 à 8 semaines après la date du tirage au sort et seront contactés très rapidement par l'agence organisatrice du voyage.

Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

Les lots non réclamés dans un délai d'un an à compter de la fin du jeu seront considérés comme restant la propriété de la Société organisatrice.

V5 - Règlement Jeu avec obligation d'achat IG+TAS + TAS

En cas de retour de la dotation pour des motifs tels que « adresse inconnue » ou « adresse invalide » la société organisatrice pourra en disposer librement et les dotations concernées ne seront pas remises en jeu.

Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.

Les gagnants autorisent la société organisatrice à publier leur nom et prénom sur le site internet www.lesstadesgillette.fr ou www.enviedeplus.com sans que ceci ne leur ouvre d'autres droits que la remise des prix attribués.

Les informations que vous nous communiquez sont destinées à notre fichier consommateurs, à fins de suivi de cette offre et pour vous faire éventuellement parvenir des informations sur nos produits. Elles pourront être temporairement transférées hors Europe (Maroc) pour saisie.

Conformément à la loi et réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès à, de rectification et d'effacement de vos données personnelles, de limitation du traitement des données vous concernant, un droit de portabilité de vos données, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort et de leur traitement. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à des fins de prospection. Pour exercer vos droits, adressez-vous au responsable de traitement : Procter & Gamble Pharmaceuticals France S.A.S., Service du Consommateur, 163/165 quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine. Pour de plus amples informations sur le traitement de vos données personnelles, consultez notre politique globale de confidentialité des données consommateurs sur https://www.pg.com/privacy/french/privacy_notice.shtml.

Article 7 - Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation

La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas ré attribués.

Article 8 – Internet

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site www.lesstadesgillette.fr

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.lesstadesgillette.fr ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau. Tout joueur dont le score est faussé par un bug informatique ne saurait être déterminé gagnant du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues

V5 - Règlement Jeu avec obligation d'achat IG+TAS + TAS

au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

Article 9 – Remboursement des frais de connexion

Frais de connexion non remboursés.

Article 10 - Acceptation du Règlement – Dépôt

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le présent règlement complet est déposé auprès de la **Selarl AIX JUR'ISTRES, huissiers de justice associés, Immeuble « Le Grassi », Impasse Grassi, 13100 AIX EN PROVENCE.**

Le règlement complet du jeu est disponible uniquement par Internet à l'adresse du Jeu : www.lesstadesgillette.fr

Article 11 – Attribution De Compétence

Le présent règlement est soumis à la loi française.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Procter & Gamble pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.